

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°16/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **04 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absentes : Mmes Monique **RAVOUNA**, Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Nous vous présentons le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Commune, lequel peut se résumer comme suit en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses

Elles s'élèvent à **9.520.066,06 €**.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 1.939.155,88 €.
- Chapitre 012 - Charges de Personnel 3.674.532,02 €.
- Chapitre 014 - Atténuation de produits 53.337,00 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 525.160,59 €.
- Chapitre 66 - Charges Financières 76.505,47 €.
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 2.700.219,43 €.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... 2.700.219,43 €.
- Chapitre 73 – Droit de mutation..... 1.722,34 €.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections 547.433,33 €.

B - Recettes

Elles sont réalisées à hauteur de **10.784.721,38 €**.

- Chapitre 002 – Excédent 2020 reporté..... 681.675,10 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 75.163,91 €.
- Chapitre 64 – Remboursement (prime inflation)..... 8.500,00 €.
- Chapitre 70 – Produits des services 887.827,29 €.
- Chapitre 72 – Travaux en Régie..... 54.782,35 €.
- Chapitre 73 – Impôts et Taxes 3.756.382,61 €.
- Chapitre 74 – Dotations et participations..... 2.485.827,95 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 125.458,65 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels..... 2.709.103,52 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent 2022 d'un montant de **1.264.655,32 €**.

Cet excédent sera maintenu à hauteur de **1.053.251 €** en section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 et une affectation à hauteur de **211.404,32 €** sera affectée en recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2023.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Les dépenses s'élèvent à **1.884.973,45 €**, à savoir :

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts 609.604,68 €.
- Chapitres 10-20-21-23 – Acquisitions et travaux 1.218.243,55 €.
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections 57.125,22 €.

B - Recettes

D'un montant de **4.938.311,80 €**, les recettes sont les suivantes

- Chapitre 001 – Excédent Investissement 2021 604.881,12 €.
- Chapitre 10 – Dotations 428.172,47 €.
- Chapitre 1068 – Affectation excédent fonct.2021 577.018,88 €.
- Chapitre 13 – Subventions 80.806,00 €.
- Chapitre 19 – Plus-values sur ventes 2.610.359,80 €.
- Chapitre 21 – Immobilisations (vente immeuble)..... 89.640,20 €.
- Chapitre 28 – Amortissements 547.433,33 €.

La section d'Investissement fait donc apparaître un excédent 2022 d'un montant de **3.053.338,35 €** qui sera inscrit en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le Compte Administratif 2022 du budget général de la commune, tel que présenté dans l'exposé du 1^{er} Adjoint.

☞ Maintien à hauteur de 1.053.251 € l'excédent de fonctionnement 2022 qui sera inscrit en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

☞ Affecte une somme de 211.404,32 € qui sera inscrite en recette d'investissement du Budget Primitif 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité (étant entendu que M. Franck BRON, n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire).

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 05 avril 2023
Le Maire,

